

Sécurité et prévention
de la délinquance :
une stratégie territoriale pour Rennes



2015 - 2020



rennes.fr
VIVRE EN INTELLIGENCE

Édito



Une ville sûre pour une ville solidaire

Les citoyens les plus modestes sont les premiers touchés par la délinquance. Agir pour la tranquillité, c'est donc s'engager pour une ville solidaire. C'est préserver le pacte républicain qui garantit à chaque citoyen le droit de vivre en sécurité.

Rennes est, incontestablement parmi les grandes villes françaises, l'une des moins touchées par les faits de délinquance.

Le résultat d'interventions fortes et anciennes, relayées par le tissu associatif et les bailleurs sociaux, en faveur de la cohésion sociale. Le résultat aussi d'un partenariat actif, entre les acteurs de la chaîne de la tranquillité publique.

Notre ville, à l'image de notre pays, voit aujourd'hui évoluer les faits constatés : incivilités, pratiques addictives, conflits de voisinage... Le sentiment d'insécurité, qu'il soit lié à des faits objectifs ou à une perception plus subjective, peut progresser.

De nouvelles priorités pour de nouveaux enjeux

Pour y répondre, nous nous fixons donc de nouvelles priorités, de nouveaux objectifs et de nouvelles méthodes de travail. Notre approche se veut résolument pragmatique, partagée et tournée vers l'efficacité.

La stratégie territoriale, qui vous est présentée ici, sera la feuille de route de tous les partenaires de la prévention de la délinquance, jusqu'en 2020. Les compétences de chacun y sont respectées, l'État reste l'autorité compétente en matière de sécurité.

La Ville de Rennes prend trois engagements prioritaires : le renforcement de la médiation auprès des groupes de personne en errance, la mise en place d'un centre d'appel tranquillité publique et l'élargissement des horaires de la police municipale, dont la présence sera confortée dans les quartiers prioritaires.

Nous assumons nos responsabilités, comme nous assumons la fermeté que demande la lutte contre toutes les violences et contre toutes les causes des violences.

Nathalie APPÉRÉ
Maire de Rennes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nathalie Appéré', written over a horizontal line.

Une méthode participative et territorialisée

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est l'instance de concertation locale qui réunit les différents acteurs rennais concernés par cette thématique (Ville de Rennes, services de l'Etat, Conseil général, bailleurs sociaux, associations).

La Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance (STSPD) fixe les priorités, les objectifs et la méthode de travail du CLSPD.

L'élaboration de cette stratégie, impulsée par la Ville de Rennes, est le fruit de la réflexion collective de nombreux partenaires mobilisés entre octobre 2013 et décembre 2014 pour définir les problématiques, les enjeux, les orientations et les rôles de chacun.

L'objectif général de la STSPD est de porter une vision globale et partagée des enjeux de sécurité, tranquillité publique et prévention de la délinquance à Rennes.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires du CLSPD développent une méthode qui s'appuie sur deux impératifs :

1. Développer un partenariat réactif et efficace : une même situation peut être abordée sous plusieurs angles (médiation, prévention, lien avec les habitants, répression). La qualité des réponses apportées dépend donc de la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés.

2. Développer une approche territorialisée des enjeux de sécurité et de prévention : c'est-à-dire s'appuyer sur la connaissance du terrain et sur les propositions des acteurs de proximité (associations, habitants...), tout en mobilisant l'intervention des services spécialisés (justice, polices nationale et municipale, acteurs sociaux...).

Cette méthode repose sur quatre engagements partenariaux :

→ **Avoir une connaissance actualisée des problématiques**

Exemple : augmentation significative de tel ou tel type d'infractions, évolution des lieux de rassemblements festifs, apparition de situations problématiques sur un quartier, etc.

→ **Participer à l'analyse et à la qualification de ces problématiques**

Exemple : s'agit-il d'un simple rassemblement ou est-ce que ce rassemblement est à l'origine de trafic de stupéfiants ? Est-ce que ce trafic se développe à l'échelle du quartier, de la ville... ? Est-ce qu'il implique des mineurs / des familles ?

→ **Définir et mobiliser des capacités d'intervention :**

Exemple : est-ce que la Police nationale / municipale est en mesure de fidéliser des équipes sur le secteur ? Est-il pertinent d'organiser un chantier éducatif pour les jeunes du quartier ? Est-ce que des animations peuvent être proposées sur l'ilot ?

→ **Connaître et comprendre les modes d'intervention des différents partenaires :**

Exemple : est-il nécessaire de porter plainte pour faire remonter des informations à la Justice ? Sur quels quartiers interviennent les Correspondants de nuit ?

Elle affirme la nécessité :

→ **d'apporter des réponses diversifiées et adaptées aux atteintes à la tranquillité publique et à la sécurité ;**

→ **d'engager des actions dans la durée, partagées entre la prévention et la gestion des atteintes à la tranquillité publique ;**

→ **de garantir un équilibre entre l'intervention de proximité - le quartier - et le pilotage d'une politique à l'échelle de la ville.**

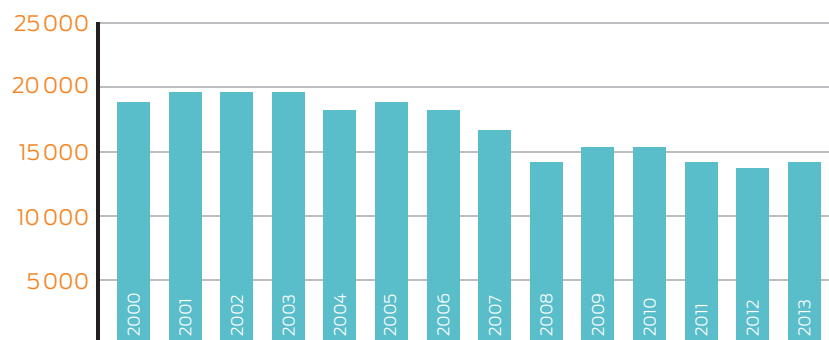
La STSPD ne cherche pas à uniformiser les pratiques de la ville. En effet, il est légitime, entre autres exemples, de faire la fête, de se retrouver sur l'espace public entre habitants, d'avoir des rythmes ou des modes de vie différents.

Il est donc fondamental d'inscrire la STSPD dans le cadre plus large d'une politique de cohésion sociale et de vivre-ensemble et de la limiter à la prise en compte des situations qui sont à l'origine d'atteintes à la tranquillité publique et à la sécurité.

Une stabilité des faits de délinquance

Avec un taux de criminalité stable oscillant entre 65 et 70 faits/an pour 1 000 habitants depuis 2000, Rennes se situe dans la tranche basse du nombre de faits commis dans les villes de même taille. La politique de mixité sociale, le maillage associatif fort dans les quartiers, l'engagement de partenaires (notamment les bailleurs sociaux) et une forte réactivité en cas de crise contribuent à ce résultat.

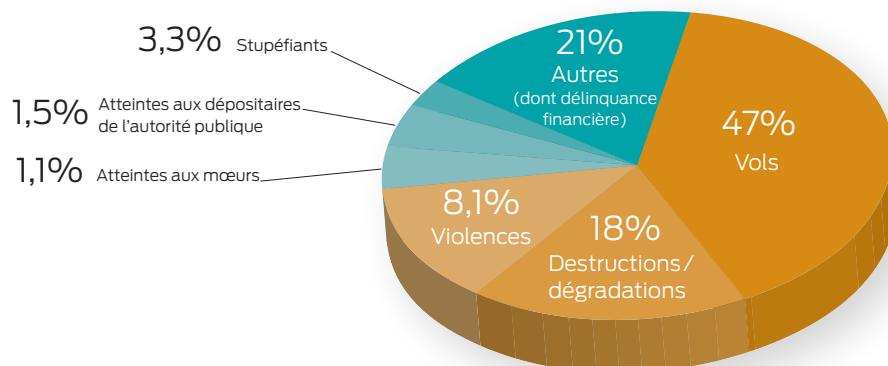
Nombre de faits constatés à Rennes entre 2000 et 2013



Données issues du rapport - APRAS, Observatoire de la délinquance CLSPD de Rennes - 2013

→ Pour autant, la ville et ses habitants sont confrontés à différents types d'atteintes à la sécurité et à la tranquillité publique.

Catégories de faits recensés à Rennes entre 2000 et 2013



Quelques grandes tendances

369 mineurs ont été mis en cause en 2013, soit un niveau inférieur à celui des années 2000. On observe cependant une augmentation continue depuis 2010. On note également des disparités entre les quartiers. Les vols (36 %), les stupéfiants (17 %) et les violences (17%) sont les faits pour lesquels les mineurs sont les plus condamnés.

Les femmes sont beaucoup moins condamnées que les hommes - entre 15 et 20 % des mises en cause - et légèrement moins victimes également (36,3 %) sauf pour les atteintes aux mœurs (87 % des plaintes).

Différents types d'atteintes à la tranquillité publique

Au-delà des faits de délinquance constatés, les atteintes à la tranquillité publique les plus fréquemment vécues ou ressenties par les habitants et les professionnels sont de plusieurs types :

- troubles liés à des rassemblements festifs sur l'espace public,
- conflits de voisinage,
- conflits d'usage liés à la présence de groupes de personnes en errance,
- insécurité liée à du trafic de stupéfiants,
- circulation de quads et deux roues sans respect de la réglementation, «rodéos».

Suite à ce constat trois types d'actions ont été mis en place pour répondre aux enjeux de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance :

Les actions mises en place

Actions menées par le CLSPD et ses partenaires en direct :

- Application de la loi assurée par la Police Nationale
- Respect des arrêtés municipaux assuré par la Police Municipale
- Médiation par les services de la Ville, les bailleurs sociaux, les correspondants de nuit, les médiateurs de voisinage...
- Sanction et réparation par les services de Justice (parquet, juges, SPIP - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, PJJ - Protection Judiciaire de la Jeunesse...)

Actions menées dans un cadre conventionnel :

- Charte de la vie nocturne
- Convention Police nationale / Police Municipale
- Zone de Sécurité Prioritaire du Blosne
- Convention Intervenant social en commissariat
- Convention Ville de Rennes / SPIP / PJJ sur l'accueil de TIG (Travaux d'Intérêt Général) et les mesures de réparation
- Convention médiation de voisinage portée par Cité et Médiation et la DDSP 35 (Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Ille-et-Vilaine)

Soutien aux initiatives associatives :

- Enveloppe Ville de Rennes (sur projet ou soutien financier lié à une convention)
- FIDP (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) géré par la Préfecture

Des principes pour une action sur le terrain

- **Agir selon une politique globale de cohésion sociale de vivre-ensemble**, en lien avec les politiques éducatives, associatives, d'aménagement, de santé, de jeunesse, d'égalité et de lutte contre les discriminations, etc. ;
- Développer **une conception de la tranquillité publique** qui restaure le lien social, l'apaisement et permette le vivre-ensemble ;
- **Assumer ses responsabilités** et faire preuve de fermeté en articulant prévention, médiation, répression et sanction ;
- **Choisir le pragmatisme fondé sur des principes éthiques** : la diversité des situations et leurs évolutions obligent à s'adapter et à utiliser l'ensemble des ressources mobilisables ;
- **Traiter les situations dans une logique de réactivité et de proximité** grâce à une organisation territoriale permettant une analyse des difficultés, une prise de décision et le suivi de sa mise en œuvre ;
- Faire vivre **un partenariat permanent** pour une action partagée.



Les **engagements** de la Ville de Rennes

La Ville de Rennes a souhaité prendre, de manière prioritaire, trois engagements forts sans négliger toutefois les enjeux transversaux à ces problématiques.



La mise en place d'un Centre d'appel tranquillité publique

Ce centre d'appel sera un lieu centralisé d'écoute et de recueil des problèmes. En fonction de l'urgence et de la nature des situations, des actions seront engagées avec les partenaires concernés.



La création d'un poste de « médiateur - espace public »

Rattaché au service Prévention de la Délinquance - Médiation de la Ville, ses missions seront d'assurer des médiations auprès des groupes de personnes en errance ou en squat, en s'appuyant sur la réglementation en vigueur (consommation d'alcool, présence de chiens...).

Il sera également en mesure de réaliser un diagnostic social de la situation des personnes pour proposer une orientation vers les structures adaptées.

Un travail pédagogique pourra être engagé avec les propriétaires de chiens à propos de la gestion de leur animal.



La mise en place d'équipes de Police municipale dédiées aux quartiers prioritaires et le renforcement de la présence en centre-ville en soirée

Grâce à leur mission d'ilotage, les policiers municipaux seront à l'écoute des habitants, commerçants et autres professionnels de proximité concernant tout fait d'atteinte à la tranquillité publique ou à la sécurité. Ils veilleront également au respect des arrêtés municipaux. Des équipes dédiées seront formées sur les quartiers de Maurepas, du Blosne et de Villejean. Elles interviendront jusqu'à minuit en centre-ville du jeudi au samedi. Leur intervention sera coordonnée avec celle des équipes de la Police nationale.



Les 3 priorités de la Ville de Rennes

Diagnostic à l'appui, la Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance (STSPD) définit trois priorités et six enjeux transversaux.

Le traitement de ces priorités répondra à un impératif de sécurisation et d'apaisement des tensions, via la mobilisation de réponses adaptées et diversifiées, impliquant un grand nombre de partenaires. Cela nécessitera un travail de coordination important, une veille active et des actions concrètes pour limiter leur inscription dans la durée.

Quelle que soit leur gravité, ces phénomènes interpellent les habitants qui attendent des réponses. La récurrence des faits et le sentiment d'incapacité des institutions à trouver des solutions ne pourraient que contribuer au développement d'un sentiment d'insécurité et d'abandon par les pouvoirs publics.

Lorsque les faits sont avérés, il est nécessaire de sanctionner rapidement les auteurs pour prévenir la récidive. Les victimes doivent également être rapidement prises en charge.

Les faits reprochés dans le cadre des priorités 1 et 2 impliquent de façon significative des mineurs et des jeunes adultes. Les femmes sont régulièrement victimes, à des degrés divers, des comportements observés dans le cadre de ces problématiques : intimidations, insultes à caractère sexiste, agressions...

L'identification de ces caractéristiques communes a conduit les partenaires du CLSPD à valider six enjeux transversaux.

1



Prévenir et lutter contre les troubles liés aux rassemblements festifs, à la consommation d'alcool et de stupéfiants sur l'espace public

Organisés en centre-ville et dans certains parcs, ces rassemblements festifs occasionnent des nuisances sonores et des dégradations. Ils favorisent les prises de risque et les pratiques illégales. Ils augmentent les risques de dépendance et d'agression de personnes rendues vulnérables.

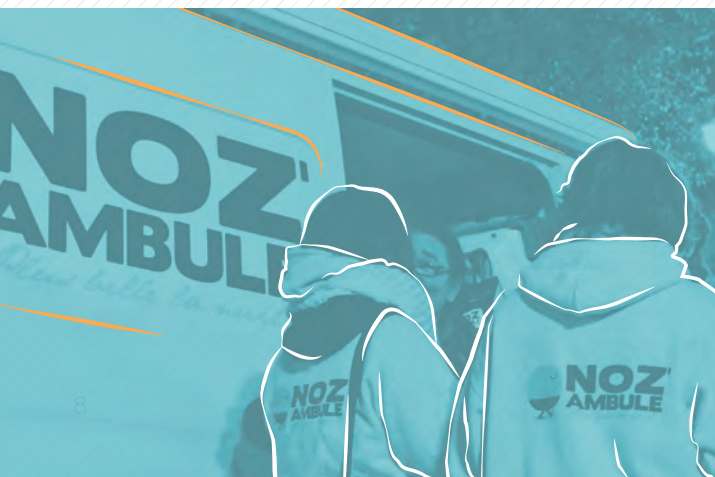
Le premier objectif est de sécuriser l'espace public et d'apaiser les tensions en articulant la réduction des risques, la médiation et la répression.

→ Police de proximité, Noz'ambules...

Le second objectif est de renforcer les actions de veille et de prévention.

→ Interventions dans les collèges...

La dissuasion et la répression des infractions par les services de police doivent aller de pair avec la bonne gestion des déchets, la systématisation des actions de prévention des conduites à risque, l'accompagnement des associations organisatrices de soirées et l'aide aux victimes.





Prévenir et lutter contre les troubles liés à l'appropriation d'espaces par des groupes

L'occupation d'espaces publics ou privés par certains groupes - errance, trafic de stupéfiants, «rodéos»... - génère des nuisances sonores, des dégradations et des déchets. Elle renforce le sentiment d'insécurité et l'évitement de ces espaces par les habitants. Elle est une source potentielle de menaces en direction de l'extérieur, notamment des femmes. Elle fragilise le crédit des institutions et l'autorité de la loi. Elle augmente le risque d'addictions.

Différents endroits sont concernés en particulier dans les espaces passants, à proximité des stations de métro, des lieux d'accueil de jour et d'hébergement d'urgence. Plusieurs quartiers

sont repérés : le centre-ville, Villejean, Maurepas, le Blossne, Cleunay et Bréquigny.

L'objectif est de contenir ces appropriations de l'espace, de limiter leur durée et de prévenir leur répétition. Il est aussi de renforcer le dialogue avec les habitants qui peuvent en pâtir pour les associer aux démarches engagées.

→ **Police de proximité, correspondants de nuit, chantiers éducatifs...**

Sécuriser l'espace public et apaiser les tensions doivent passer par la dissuasion et la répression des infractions par les services publics mais aussi par des actions de prévention et de médiation, notamment en milieu scolaire et dans les équipements jeunesse.

La prévention de la récidive, l'accompagnement des victimes, le développement de réseaux de veille et le dialogue avec les habitants doivent compléter la démarche.



Prévenir et lutter contre les conflits de voisinage

Source de dégradations, de nuisances diverses et parfois d'agressions, les conflits de voisinage concernent l'ensemble de la ville, principalement dans le parc social et privé de l'habitat collectif. Ils opposent régulièrement des locataires et des propriétaires-habitants, installés parfois de longue date, aux rythmes de vie souvent différents.

L'objectif est de proposer un accompagnement adapté et coordonné en fonction des conflits, notamment sur

les situations individuelles complexes. Il s'agit aussi d'éviter l'inscription de ces conflits de voisinage dans la durée et de relier la prévention de ceux-ci à un enjeu global de vivre-ensemble.

La détection rapide des conflits, la mobilisation des bons intervenants, le dialogue avec les habitants et le traitement des cas individuels spécifiques, liés à des troubles psychiques, doivent permettre d'apaiser et de sécuriser avec un accompagnement adapté.

La communication sur les ressources en cas de conflit, la promotion du vivre-ensemble dans l'habitat et la mise en place d'un réseau d'acteurs dédié à la prévention et à la gestion des conflits de voisinage répondront aux objectifs de veille et de prévention.

Enjeux transversaux



Renforcer l'observation de la délinquance et des atteintes à la tranquillité publique

L'APRAS anime l'observatoire local de la délinquance. Elle réalise une synthèse annuelle détaillée à partir des données transmises par la DDSP 35 et la gendarmerie. Seulement les données transmises recensent uniquement les faits pour lesquels des plaintes ont été déposées. Ce qui ne permet pas une analyse approfondie des phénomènes.

L'enjeu est de diversifier les sources d'analyse en formalisant la transmission de nouvelles données statistiques et qualitatives auprès d'un plus grand nombre de partenaires. L'idée est de faire de l'observatoire un outil d'aide à la décision et un support à un travail pédagogique.



Informier, orienter et associer les habitants

Le manque de dialogue ainsi que l'absence de réponses et de visibilité des actions accentuent le sentiment d'insécurité et amenuisent la crédibilité des institutions. Il est donc nécessaire d'informer davantage les habitants pour les associer à la concertation sur les questions de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Renseigner davantage les citoyens sur les actions individuelles et collectives existantes, faciliter leur prise de contact avec les interlocuteurs compétents (police nationale, délégués du Défenseur des droits, conciliateurs de justice...) et rendre les habitants acteurs de la résolution de leurs problèmes, via la médiation... Telles sont les initiatives à privilégier pour mieux informer et orienter les habitants.

Soucieux d'associer les habitants à leurs réflexions, les membres du CLSPD s'engagent à accueillir les personnes orientées, à expliquer leur cadre d'intervention et leurs missions au public mais aussi à participer à des réunions de concertation selon les quartiers et les thématiques. Cet enjeu s'inscrit dans la réflexion globale, portée par la Ville dans le cadre de la Fabrique Citoyenne, sur la participation des habitants aux politiques publiques.

→ À venir : centre d'appel tranquillité publique, rôle et place de l'habitant référent



Soutenir, développer et coordonner l'offre d'accès au droit, d'aide aux victimes et de médiation

La judiciarisation des conflits se poursuit. Les services de police et de justice sont interpellés dans des dossiers pour lesquels ils n'étaient pas sollicités jusqu'à présent, notamment les conflits de voisinage. Paradoxalement, de nombreuses personnes ne font pas valoir les droits auxquels elles pourraient prétendre. Le sentiment que la justice intervient uniquement pour contrôler ou sanctionner se développe en parallèle, suscitant une défiance importante à l'égard des institutions.

En conséquence, il apparaît nécessaire de développer l'information et de faciliter l'accès des personnes aux ressources existantes.

Cette démarche s'illustre par le soutien aux actions engagées pour prévenir le non-recours, améliorer la prise en charge des victimes et développer la médiation comme mode de résolution des conflits.

Elle se traduit aussi par le souci de renforcer la visibilité et la complémentarité des dispositifs auprès des habitants et des professionnels de proximité.

→ Des permanences d'information juridique dans les espaces sociaux communs (ESC), un point d'accès au droit des jeunes (D-Code)...



Prévenir les violences en direction des femmes

Les femmes sont moins souvent victimes de faits de délinquance que les hommes. Mais elles sont beaucoup plus dans certaines catégories, notamment les atteintes aux mœurs. Elles sont également victimes de faits (insultes sexistes, agressions sexuelles...) sur des espaces ou temps appelant une vigilance particulière (regroupements festifs sur l'espace public, appropriation d'espaces par des groupes...).

Malgré une meilleure prise en charge des femmes par les services, il reste nécessaire de consolider le maillage partenarial et de développer des actions de prévention.

→ Sensibilisation des professionnels, aménagement urbain, éducation en milieu scolaire...

Il convient aussi de renforcer la prise en charge des femmes victimes de violences et de prévenir la récurrence des auteurs de ces violences (stages pour conjoints violents...)

→ Plateforme départementale des violences faites aux femmes, groupes de parole...



Prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes adultes

À Rennes, les actes de délinquance commis par des mineurs (vols, stupéfiants...) représentent 16,5 % des faits enregistrés. Ce chiffre est en augmentation légère mais continue depuis 2010. Les mineurs et jeunes majeurs prennent aussi une part non négligeable dans les atteintes à la tranquillité publique identifiées comme prioritaires (rassemblements festifs, appropriation d'espaces...). La catégorie d'âge des 15-25 ans est par ailleurs plus sujette au risque de récurrence.

Les membres du CLSPD s'engagent en conséquence à systématiser les actions de prévention primaire en milieu scolaire ainsi que dans les structures jeunesse. Ils s'engagent aussi à développer une veille active et une capacité d'intervention lorsque des ruptures sont identifiées.

→ Soutien scolaire, aide à la parentalité, accompagnement des exclusions scolaires temporaires...



Prévenir la récurrence

Les partenaires du CLSPD font le choix de se mobiliser pour prévenir la récurrence en mettant à profit les peines prononcées pour que les personnes condamnées engagent un travail sur leur passage à l'acte, via le soutien à des actions de prévention et de réflexion en milieu ouvert ou fermé.

→ Stages citoyenneté, TIG...

Ils s'engagent aussi à favoriser l'accès au droit des personnes placées sous main de justice leur permettant ainsi de s'inscrire dans une démarche d'insertion sociale.

→ Soutien aux associations qui travaillent à la réinsertion.

Gouvernance



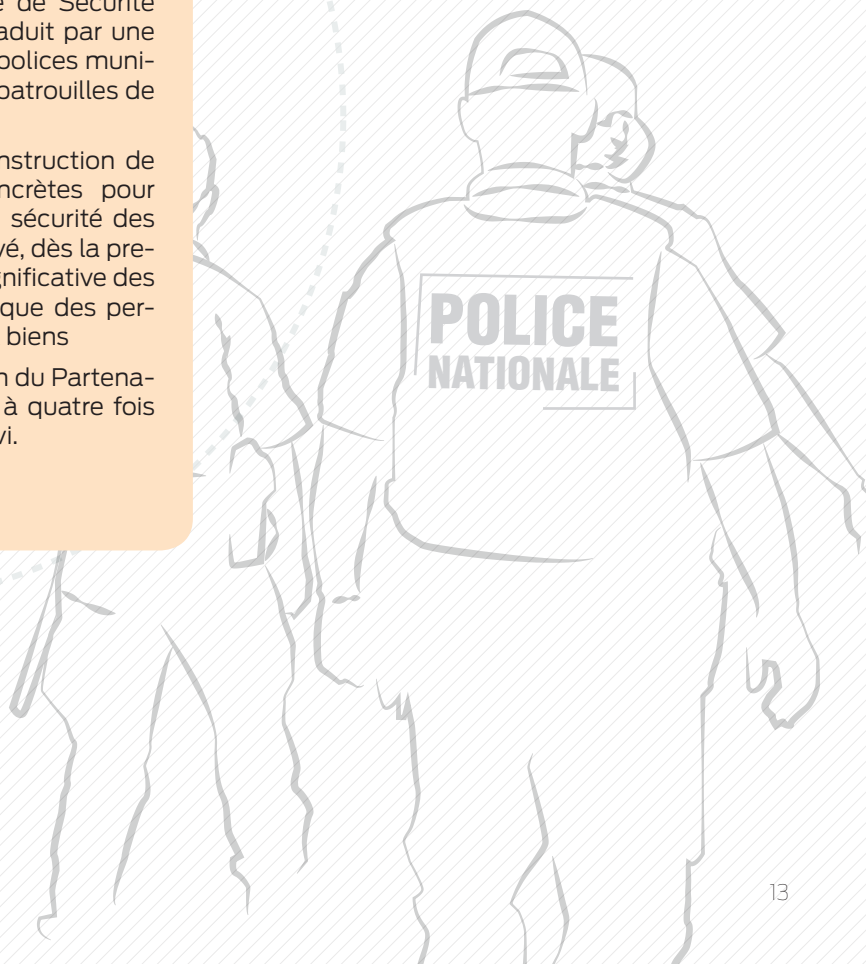
Une police de proximité au Blosne

La délinquance dans le quartier du Blosne a enregistré entre 2012 et 2013 une hausse globale de 28,83 %. Ces incidents ont conduit les pouvoirs publics à renforcer la coopération des services de police et de justice en mettant en place le 1^{er} mars 2014 une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP). Elle se traduit par une coopération renforcée des polices municipale et nationale via des patrouilles de proximité mixtes.

Ce dispositif permet la construction de réponses durables et concrètes pour restaurer les conditions de sécurité des habitants. On a ainsi observé, dès la première année, une baisse significative des atteintes à l'intégrité physique des personnes et des atteintes aux biens

Une Cellule de Coordination du Partenariat (CCOP) se réunit trois à quatre fois par an pour assurer son suivi.

Sur le quartier du Blosne, l'instance de coordination de la ZSP (CCOP) et la cellule de veille sont fusionnées.



Cellules de veille

Q10 et Q4 > cellule de veille nord-ouest (DQNO)

02 23 62 17 72
dqno@ville-rennes.fr

Q1 et Q2 > Cellule de veille Centre (DQ Centre)

02 23 62 11 25
daqc@ville-rennes.fr

Pour toute la Ville :
Service Prévention de la
Délinquance - Médiation
SPDM : 02 23 62 13 28
spdm@ville-rennes.fr

Q5 et Q6 > cellule de veille nord-est (DQNE)

02 23 62 19 70
dqne@ville-rennes.fr

Q7 > cellule de veille est (DQSE)

02 23 62 25 90
dqse@ville-rennes.fr

Q9 et Q3 > cellule de veille ouest (DQO)

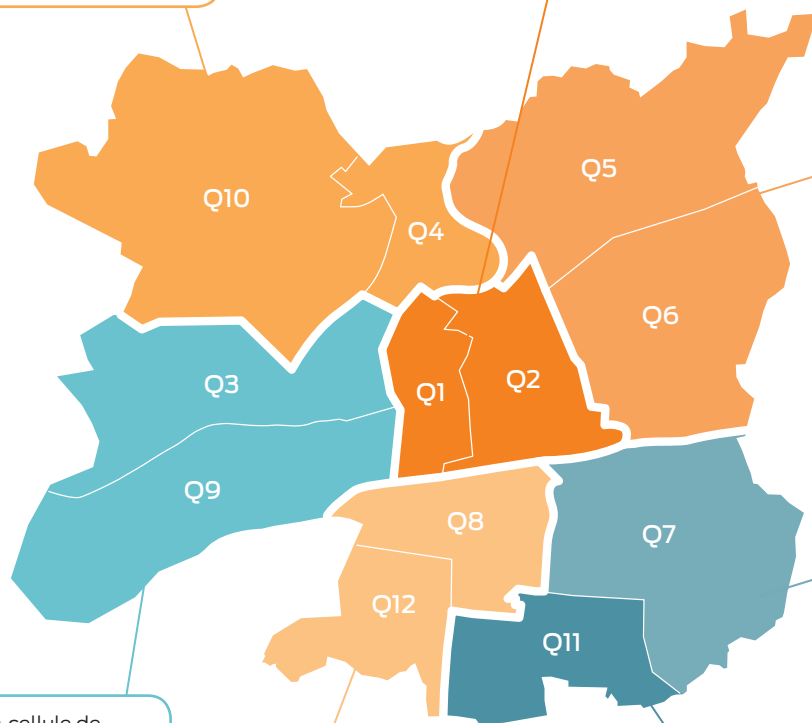
02 23 62 26 80
dqo@ville-rennes.fr

Q12 et Q8 > cellule de veille sud-ouest (DQSO)

02 23 62 21 56
dqso@ville-rennes.fr

Q11 > cellule de veille sud-est et CCOP de la ZSP (DQSE)

02 23 62 25 90
dqse@ville-rennes.fr



Contacts

→ **Hubert CHARDONNET**, adjoint à la sécurité et au personnel
02.23.62.13.88. / h.chardonnet@ville-rennes.fr

→ **Hind SAOUD**, conseillère municipale à la prévention de la délinquance et à la médiation
02.23.62.14.78 / h.saoud@ville-rennes.fr

→ **Gildas LE GUERNIGOU**, directeur Action territoriale, Tranquillité publique, Prestations administratives
02.23.62.22.46

→ **Eric FOSSEMBAS**, directeur de la Police municipale et du Domaine public
02.23.62.25.22 / dpmdp@ville-renne.fr

→ **Grégoire KOTRAS**, responsable du service Prévention de la Délinquance - Médiation
02.23.62.20.91 / spdm@ville-rennes.fr

